

		<h1>CHAINES MUSCULAIRES</h1>	<p style="text-align: right;">Réf SMQ FICHE FORMATION</p> <hr/> <p>Etablie le : 30/01/12 Rédigée par : VL Version : 1</p>
---	--	------------------------------	---

Année	2012
Public	M.K.D.E.
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les associations anatomiques des segments et la mécanique qui les lie - Déterminer les dysfonctionnements - Orienter les choix de la kinésithérapie fonctionnelle
Modalité de l'action	En présentiel
Type de l'action	<input type="radio"/> Evaluation des pratiques <input checked="" type="radio"/> Acquisition des connaissances
Méthodes pédagogiques	1/3 théorie et 2/3 pratique Travaux pratiques où chaque participant sera sujet et thérapeute à tour de rôle

Modalités d'organisation

Dates	Vendredi 2 mars de 20h à 23h30 - Samedi 3 mars de 9h à 17h
Durée en heures	10,30
Lieu	EFOM – Paris 15 ^{ème} – 118 bis rue de Javel
Profils des formateurs	Gilles PENINO, DE Masso-Kinésithérapie, Certificat Cadre de Santé, Diplôme de Docteur en Biomécanique

Programme prévisionnel

Thèmes abordés	1 ^{er} jour : 20h00 – 23h30 <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants – tour de table • Les bases physiologiques et biomécaniques des chaînes musculaire – 1 h – <i>théorie</i> • Principes de l'organisation musculaire des chaînes – 1 h – <i>théorie</i> • Diagnostic des troubles posturaux liés aux chaînes – 1 h - 2 ^{ème} jour : 9h00 – 17h00 <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des troubles posturaux liés aux chaînes – <i>suite</i> – 30mn • Les chaînes sagittales : organisation et bilan – 1 h – <i>théorie et pratique</i> • Les chaînes diagonales : organisation et bilan – 1 h – <i>théorie et pratique</i> • Les chaînes latérales : organisation et bilan – 1 h – <i>théorie et pratique</i> • Le traitement des dystonies des chaînes – 3 h - <i>pratique</i> • Échanges - bilan
----------------	--

Tarif

Coût de la formation	300 euros TTC
Financement	Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle (DIF, plan de formation) et peut trouver un financement si vous êtes salarié par votre entreprise, si vous êtes professionnel libéral par les Fonds Interprofessionnels de Formation des Professions Libérales (FIFPL à hauteur de 400euros/an/personne). Possibilité de bénéficier de crédit d'impôts pour dépenses de formation des dirigeants imputable sur l'impôt des sociétés ou sur l'impôt sur le revenu (dans la limite de 40h par année civile).

